

Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche  
Séance du 23 mars 2021  
PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-TROIS MARS A DIX-HUIT HEURES TRENTE, les membres du Conseil syndical du Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, dans les locaux de la Communauté de Communes de la Vallée Dorée, à Laigneville (Oise).

Membres titulaires présents : Madame Francine PELTIER, Messieurs Jean-Paul BALTZ, Jean-Guy BRUYER, Patrick DAVENNE, Olivier DE BEULE, Jean-Jacques DEGOUY, Bernard DUBOUIL, Olivier FERREIRA, Francis THOMAZON.

Membres suppléants présents : Messieurs Michel DUPLESSI, Serge LAMBERT, Jean-Paul MARAZANOFF.

Membres titulaires absents : Madame Chantal BARBAY, Messieurs Jean-François CROISILLE, Frans DESMEDT, Raymond GALLIEGUE, Jean-Pierre GOURDOU (pouvoir à Monsieur Bernard DUBOUIL), Patrick GUIBON, Jérémy LAGACHE, Roger MENN, Francis MENU, Jean-Claude PELLERIN (pouvoir à Monsieur Jean-Jacques DEGOUY), Nicolas TASSEL, Christophe YSSEMBOURG.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

1. Election du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020
3. Approbation du compte de gestion 2020
4. Approbation du compte administratif 2020
5. Reprise et affectation des résultats 2020
6. Budget primitif 2021
7. Demande de subvention à l'Agence de l'eau Seine-Normandie et au FEDER pour la réalisation d'études et de travaux de restauration de la continuité écologique
8. Demande de subvention à l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour la réalisation d'une étude de restauration du ru de la Garde

**DEL 2021/1 – Election du secrétaire de séance**

Le conseil syndical, après délibération, à l'unanimité, nomme Jean-Jacques DEGOUY secrétaire de séance.

**DEL 2021/2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020**

Le conseil syndical, après délibération, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020.

**DEL 2021/3 – Approbation du compte de gestion 2020**

Après s'être fait présenter le compte de gestion 2020 du budget du syndicat mixte du bassin versant de la Brèche dressé par le Comptable du Trésor, et avoir constaté la concordance avec les chiffres de l'ordonnateur,

Le Conseil syndical, après délibération, à l'unanimité,

Reconnaît les opérations régulières,

Déclare que le compte de gestion 2020 du budget du syndicat, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, est adopté.

Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche  
Séance du 23 mars 2021  
PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

*Monsieur Olivier FERREIRA quitte la séance pour le vote de la délibération suivante*

**DEL 2021/4 – Approbation du compte administratif 2020**

Le Conseil syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Marazanoff, délibérant sur le compte administratif 2020 du budget du syndicat mixte du bassin versant de la Brèche, dressé et présenté par Monsieur Olivier Ferreira, Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **à l'unanimité,**

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2020 du budget du syndicat mixte du bassin versant de la Brèche dont les principaux éléments sont repris ci-dessous :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont élevées respectivement à 715 532.13 € et à 812 472.16 € permettant de dégager un excédent de fonctionnement de 96 940.03 €.

- Les dépenses et les recettes d'investissement se sont élevées respectivement à 3 731.68 € et à 6 193.65 € permettant de dégager un excédent d'investissement de 2 461.97 €.

Adopte le compte administratif 2020 du budget du syndicat mixte du bassin versant de la Brèche.

*Monsieur Olivier FERREIRA revient en séance.*

**DEL 2021/5 – Reprise et affectation des résultats 2020**

Vu la présentation des résultats 2020 confirmée par le trésorier,

Le Conseil syndical, constatant la sincérité des résultats présentés, après délibération, **à l'unanimité,**

Décide de procéder à la reprise des résultats au budget primitif 2021 des résultats de l'exercice 2020 et à leur affectation comme suit :

+ 5 520.81 € du résultat d'investissement sont reportés en dépense d'investissement (001)

+ 0 € du résultat de fonctionnement sont affectés au financement de la section d'investissement RAR compris (1068)

+ 117-714.03 € du résultat de fonctionnement sont affectés à la section de fonctionnement en report à nouveau (002).

**DEL 2021/6 – Budget primitif 2021**

*Monsieur Menvielle explique les principes d'élaboration du budget et détaille les travaux et études envisagés en 2021.*

*Monsieur Lambert souligne le travail positif mené sur le marais de Clermont et se satisfait de la réalisation d'une étude sur le ru de la Garde, englobant le secteur du marais. Il remercie, au nom de la commune, l'accompagnement technique réalisé par le SMBVB.*

*Monsieur De Beule demande où ont été provisionnés les travaux imprévus.*

*Monsieur Menvielle lui répond que les 30 000€ sont compris dans le 011 car bien que les travaux ne soient pas encore connus, ces 30 000€ sont bien réservés pour des travaux et relèvent donc du 011.*

Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche  
Séance du 23 mars 2021  
PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

*En ce qui concerne les frais de fonctionnement, Monsieur Ferreira précise que la dernière possibilité d'économie concerne le ménage compris dans le loyer du clermontois. Des discussions sont en cours sur ce sujet.*

Compte tenu :

- ✓ de la reprise des résultats 2020 et de leur affectation,
- ✓ des éléments d'évolution des sections de fonctionnement et d'investissement,

le Président propose au Conseil syndical le projet de budget suivant :

A / Section de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget du syndicat se décompose comme suit :

Dépenses de fonctionnement pour un montant total de **1 282 636** euros réparti en :

Chapitre		Total
<b>011</b>	Charges à caractère général	<b>1 017 839</b>
<b>012</b>	Charges de Personnel	<b>216 000</b>
<b>014</b>	Atténuation de produits	-
<b>022</b>	Dépenses imprévues	<b>13 793</b>
<b>023</b>	Virement à la section d'investissement	-
<b>042</b>	Opérations d'ordre entre section	<b>5 004</b>
<b>65</b>	Autres charges de gestion courante	<b>30 000</b>
<b>66</b>	Charges financières	-
<b>67</b>	Charges exceptionnelles	-
		<b>1 282 636</b>

Récettes de fonctionnement pour un montant total de **1 282 636** euros réparti en :

Chapitre		Total
<b>002</b>	Excédent antérieur reporté	<b>117 714</b>
<b>013</b>	Atténuation de charges	-
<b>042</b>	Opérations d'ordre entre section	-
<b>70</b>	Produits des services, du domaine	-
<b>73</b>	Impôts et taxes	-
<b>74</b>	Dotations, subventions et participations	<b>955 422</b>
<b>7475</b>	Groupement de collectivités	<b>209 500</b>
<b>75</b>	Autres produits de gestion courante	-
<b>76</b>	Produits financiers	-
<b>77</b>	Produits exceptionnels	-
<b>79</b>	Transfert de charges	-
		<b>1 282 636</b>

B / Section d'investissement

La section d'investissements du budget du syndicat se décompose comme suit :

Dépenses d'investissements pour un montant total de **11 136** euros réparti en :

Chapitre		Total
<b>001</b>	Déficit d'investissement reporté	-
<b>020</b>	Dépenses imprévues invest.	-
<b>040</b>	Opérations d'ordre entre section	-
<b>64041</b>	Opérations Patrimoniales	-
<b>13</b>	Subventions d'investissement	-
<b>16</b>	Remboursements d'emprunts & dettes	-

Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche  
Séance du 23 mars 2021  
PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

20	Immobilisations Incorporelles	-
21	Immobilisations corporelles	<b>11 136</b>
23	Immobilisations en cours	-
27	Avance trésorerie	-
4581	Opérations pour compte de tiers	-
		<b>11 136</b>

Recettes d'investissement pour un montant total de **11 136** euros réparti en :

Chapitre		Total
001	Excédent investissement reporté	<b>5 520</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	-
024	Produits des cessions	-
040	Opérations d'ordre entre section	<b>5 004</b>
041	Opérations Patrimoniales	-
10	FCTVA	<b>612</b>
13	Subventions d'investissement	-
		<b>11 136</b>

Vu le projet de budget primitif présenté par le Président,

Vu le débat d'orientation budgétaire,

Le Conseil syndical, après délibération, **à l'unanimité**,

Adopte le budget primitif du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche 2021,

Présenté en équilibre en section de fonctionnement pour 1 282 636 €,

Présenté en équilibre en section d'investissement pour 11 136 €,

Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

**DEL 2021/7 – Demande de subvention pour les travaux de restauration de la continuité écologique au moulin de la Commanderie (Laigneville)**

Le SMBVB a démarré en 2018 l'étude de restauration de la continuité écologique au niveau du moulin de la Commanderie. L'objectif est de réaliser les travaux à l'été 2021.

Les travaux sont financés à 80% par l'Agence de l'eau et à 20% par le FEDER.

Le Conseil syndical, après délibération, **à l'unanimité**,

Décide la réalisation de travaux de restauration de la continuité écologique au niveau du moulin de la Commanderie

Sollicite l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie à 80% et du FEDER à 20%

Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

**DEL 2021/8 – Demande de subvention pour les travaux de restauration de la continuité écologique au moulin du grand Ronquerolles (Agnetz)**

Le SMBVB a démarré en 2018 l'étude de restauration de la continuité écologique au niveau du moulin du grand Ronquerolles. L'objectif est de réaliser les travaux à l'été 2021.

Les travaux sont susceptibles d'être financés à 80% par l'Agence de l'eau et à 20% par le FEDER.

Le Conseil syndical, après délibération, **à l'unanimité**,

Décide la réalisation de travaux de restauration de la continuité écologique au niveau du moulin du grand Ronquerolles

Sollicite l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie à 80% et du FEDER à 20%

Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

**DEL 2021/9 – Demande de subvention pour l'étude de restauration de la continuité écologique au moulin de Bailly le Bel (Breuil le Vert)**

Le SMBVB souhaite poursuivre sa politique de restauration de la continuité écologique sur le bassin de la Brèche. Le propriétaire du moulin de Bailly le Bel, situé à Breuil le Vert, est d'accord pour que le syndicat mène un projet au niveau de son ouvrage. Une étude peut donc y être réalisée. Elle est susceptible d'être financée à 80% par l'Agence de l'eau et à 20% par le FEDER.

Le Conseil syndical, après délibération, **à l'unanimité**,

Décide la réalisation d'une étude de restauration de la continuité écologique au niveau du moulin de Bailly le Bel (Breuil le Sec),

Sollicite l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie à 80% et du FEDER à 20%,

Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

**DEL 2021/10 – Demande de subvention pour l'étude de restauration de la continuité écologique au moulin d'en bas (Etouy)**

Le SMBVB souhaite poursuivre sa politique de restauration de la continuité écologique sur le bassin de la Brèche. Le propriétaire du moulin d'en-bas, situé à Etouy, sera prochainement rencontré pour lui présenter les possibilités d'intervention du SMBVB. La première étape sera la réalisation d'une étude. Elle est susceptible d'être financée à 80% par l'Agence de l'eau et à 20% par le FEDER.

Le Conseil syndical, après délibération, **à l'unanimité**,

Décide la réalisation d'une étude de restauration de la continuité écologique au niveau du moulin d'en-bas (Etouy),

Sollicite l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie à 80% et du FEDER à 20%;

Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

**DEL 2021/11 – Demande de subvention pour l'étude de restauration du ru de la Garde**

En 2023, le PPRE prévoit des travaux sur le ru de la Garde, dans l'enceinte de la laiterie. Au vu des contraintes hydrauliques sur l'aval du site (présences de plusieurs buses et d'infrastructures routières et ferroviaires), il est prévu de réaliser une étude de conception de ces travaux.

Par ailleurs, afin d'être en cohérence avec le SAGE et la dynamique menée par la commune de Clermont sur son marais, il est apparu pertinent d'étendre le périmètre de l'étude à la partie aval du ru de la Garde, jusqu'à sa confluence avec la Brèche.

Cette étude est susceptible d'être financée à 80% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Le Conseil syndical, après délibération, **à l'unanimité**,

Décide la réalisation d'une étude de restauration du ru de la Garde,

Sollicite l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie à 80%,

Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

Suite à ces délibérations, les décisions prises par le Président en vertu de la délégation du conseil, depuis le conseil du 16 décembre 2020, sont rapportées :

- D-2021-01 : attribution du marché de travaux de restauration du méandre de la Glacière sur la Brèche à Forêts et Paysages (28 756 € TTC)
- D-2021-02 : attribution des lots 1 et 2 de la tranche de restauration 2021 à Forêts et Paysages (25 370 € TTC et 17 696 € TTC), attribution du lot 3 à BJ Environnement (13 308 € TTC)

Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche  
Séance du 23 mars 2021  
PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

- D-2021-03 : attribution du marché de maîtrise d'œuvre des travaux de restauration de la continuité écologique au niveau du moulin de la commanderie à SOGETI (8 100 € TTC + suivi)

Annexes consultables sur demande

La séance est levée à 19h30

Fait à Clermont, le 26 mars 2021

Le secrétaire de séance,

Le Président de séance,

Jean-Jacques DEGOUY

Olivier FERREIRA

